ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ RECTORAL DU 30 JUIN 2026 FIXANT L'OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTIONS AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(CAPPEI VAEP)

SESSION 2027

La rectrice,

VU le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

VU la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions au CAPPEI VAEP session 2027, sera ouvert du **lundi 21 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 à 12h00.**

Article 2 : Les inscriptions seront enregistrées par internet, exclusivement sur l'application «certifications hors cyclades» via le lien https://www.ac-clermont.fr/cappei-125186 ou via l'intranet Sélia dans la rubrique : Organisation académique et métiers / Ressources Humaines/ Concours-Recrutement lien : https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/re1_2169203/pta-concours-recrutement.

En cas d'impossibilité de s'inscrire en ligne, les candidats peuvent contacter concours.certifications@ac-clermont.fr.

Article 3 : Le dossier de recevabilité (livret 1) se compose de :

- la fiche de renseignements à compléter directement sur l'application ;
- des pièces justificatives, à télécharger puis à redéposer en ligne.

Le retour du livret 1 est fixé au 16 octobre 2026 à 12h00 dernier délai.
Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Article 4 : Les candidats dont la candidature est jugée recevable devront déposer leur dossier de validation (livret 2) en ligne sur l'application « certifications hors Cyclades » accessible sur le site académique via le lien https://www.ac-clermont.fr/cappei-125186 ou via l'intranet Sélia dans la rubrique Organisation académique et métiers / Ressources Humaines / Concours -Recrutement lien : https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/re1_2169203/pta-concours-recrutement.

Le livret 2 sera directement téléchargeable en ligne sur l'application.

Article 5 : La date limite de dépôt du livret 2 est fixée au 22 janvier 2027 à 12h00 dernier délai.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice d'académie

Signé

Virginie DUPONT